



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2016-104

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

74_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie

74-2016-12-14-001 - DDCS/SG/2016-0175 / subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie (3 pages)

Page 3

74_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale
de Haute-Savoie

74-2016-12-14-001

DDCS/SG/2016-0175 / subdélégation de signature du
directeur départemental de la cohésion sociale de la
Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale de la cohésion sociale

Secrétariat général

Annecy, le 14 décembre 2016

Affaire suivie par Jean ROBERT
04 50 88 41 16
jean.robert@haute-savoie.gouv.fr

ARRETE N° DDCS/SG/2016-0175

portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie.

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 et 44 ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2016-0061 du 21 novembre 2016 de délégation de signature à M. le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n°DDCS/SG/2016-0171 du 21 novembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie,

-ARRÊTE-

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GIACOMINO, directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, la délégation de signature, pour l'ensemble des affaires concernant la direction départementale de la cohésion sociale, est exercée par M. Géraud TARDIF, directeur départemental adjoint.

ARTICLE 2 :

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2016-0061 du 21 novembre 2016 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental et du directeur départemental adjoint, subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après énumérées, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles :

- ✓ pour le secrétariat général :
 - pour l'ensemble des affaires concernant le secrétariat général : M. Jean ROBERT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale hors classe, secrétaire général, et Mme Sylviane DUBRULLE, attachée d'administration de l'Etat, secrétaire générale adjointe ;
 - pour l'unité « comité médical et commissions de réforme » : pour les affaires concernant les commissions de réforme et le comité médical, ainsi que les bordereaux de transmission relatifs aux interventions : M. Jean-François ROSSET, attaché principal d'administration de l'Etat , chef d'unité ;
 - pour les affaires concernant les commissions de réforme et le comité médical : M. Sylvain LAINÉ, médecin secrétaire.

- ✓ pour le pôle « politiques solidaires, jeunesse et sports » :
 - pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « politiques solidaires, jeunesse et sports » : M. Fabien BASSET, inspecteur jeunesse et sports, chef de pôle ;
 - pour l'unité « politique de la ville et politiques solidaires » : pour les courriers d'information relatifs aux politiques solidaires, pour les actes liés à la facturation pour l'aide médicale d'Etat, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et l'aide sociale, pour les affaires concernant le conseil de famille, Mme Evelyne DESEINE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe d'unité ;
 - pour l'unité « développement des pratiques sportives » : pour les lettres d'information et les bordereaux d'envoi des notifications, M. Laurent LACASA, professeur de sport, référent technique de l'unité ;
 - pour l'unité « réglementation des pratiques sportives » : pour les attestations d'éducateurs sportifs stagiaires, les avis relatifs aux manifestations sportives rendus à la préfecture, les accusés de réception relatifs aux déclarations de libre établissement et de libre prestation de service, les lettres relatives aux contrôles d'établissements ou d'éducateurs sportifs, M. Romain PALLUD, professeur de sport, référent technique de l'unité.

- ✓ pour le pôle « hébergement » : pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « hébergement », Mme Sylviane WANDEROILD, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe de pôle, Mme Zoulikha ABDESSELAM-LEROUSSEAU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe, et M. Gilles GRANDIN, attaché d'administration de l'Etat, adjoint.

- ✓ pour le pôle « logement » :
 - pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « logement », Mme Marie-Antoinette FORAY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de pôle, et Mme Lucie DELAVAL, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe ;

- pour l'unité « droit au logement » : pour les documents nécessaires à l'instruction des recours DALO (accusés de réception, demandes de pièces complémentaires, envois de formulaires), M. Sébastien GAUDILLERE, chef d'unité ;
- pour l'unité « prévention des expulsions » : pour les bordereaux de transmission et les accusés de réception de documents aux partenaires concernés, les accusés de réception des actes notifiés remis par les huissiers de justice, les courriers d'information aux locataires concernés par une assignation et un commandement de quitter les lieux, Mme Patricia FERRARI, cheffe d'unité.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°DDCS/SG/2016-0171 du 21 novembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion

sociale


Claude GIACOMINO